Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260227-20260227011-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

L'an 2026, le 27 février à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 février 2026.

Présents : Grégoire SUPER, Stéphane BAILLARGEAU, Soazig CADORET, Bernard CATEL, - Léon CLEMENT, Dulce DE BARROS BORGES, Stéphanie FOSSADIER, Josiane JAFFRE, Hugues JEHANNO, - Véronique KERVARREC, Hervé LAUDIC, Romain LE BIHAN, Jacqueline LE GAL, Alain LE GRAND, Marie-Laure LE LAUSQUE, Catherine LORGEOUX, Christelle MORISSEAU, Mickaël OFFRET, Yves PICHARD, Michel TALMON, Nelly TARDIF, Eric VOURCH,

Absents avec pouvoirs :
- Jérémy BENOIT, donnant pouvoir à M. JEHANNO,
- Pierrick BUNOUF, donnant pouvoir à Mme. LE LAUSQUE,
- Hélène MOREAC, donnant pouvoir à Mme. Le Gal,

Absents :
- Isabelle ALLIOUX,
- Karine DIBOUES,

A été nommée Secrétaire de séance : Nelly TARDIFF

20260227011 - CESSION DE PARCELLE – RUE RENÉ CASSIN - AM 382 PARTIELLE

La société TOTEM souhaite devenir propriétaire des emplacements qu'elle occupe pour y implanter des antennes relais, ceci afin de sécuriser leurs sites et de garantir la souveraineté d'Orange sur sa couverture réseau.

Sur Locminé, Totem loue à la commune une emprise de 80m² sur la parcelle AM382 sur laquelle elle a implanté une antenne relais. Le bail courre jusqu'en 2030.

L'estimation des Domaines est de 6 000.00 €.

L'offre de la société Totem est de 40 000.00 € (à leur charge : frais de division et géomètre + Frais de notaire).

LE CONSEIL,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- VU l'avis des Domaines en date du 23 janvier 2026,
- VU le protocole d'accord proposé par la société Totem en date du 11 décembre 2025,
- VU la présentation faite par M. PICHARD, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

Article 1 : : DECIDE de valider le principe de cession d'environ 80 m² de la parcelle cadastrées AM 382 à la société TOTEM au prix de 40 000.00 € (à leur charge : frais de division et géomètre + Frais d'actes notariés),

Article 2 : : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 27 février 2026
Grégoire SUPER
Maire

MAIRIE DE LOCMINE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)